L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 AVRIL 1857.

Imprimé et publié par
F. WEISSE & Co.,
SEULS PROPRIETAIRES:
F. WEISSE, N. DUFOUR,
O. VERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 21 AVRIL.

Abonnés à la semaine.

[illegible] L'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements [illegible] à raison de 45 *cents* pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce Jour.

[illegible] à 10 heures et demie, au [illegible] des Magasins, vins de Bordeaux, [illegible] Porto, champagne, etc.

[illegible] à 10 heures du matin, [illegible] meubles de maison.

[illegible] à 11 heures, enclume, [illegible] meubles de salon. [illegible] matin, à l'encoignure [illegible] argenterie.

[illegible] sur la Levée, en face de [illegible] sucres muscavados [illegible], à son magasin d'encan, [illegible] sardines, petits pois.

[illegible] constable — A midi, à [illegible] le fonds d'une [illegible].

[illegible] 11 heures, à leur magasin [illegible] chapeaux et marchandises.

[illegible] l'attention des cafés [illegible] sur une liste de pro[illegible] publions aujourd'hui [illegible] aux enchères publiques, [illegible] la cour de Banks, rue des [illegible] position et les conditions.

Scandale à Boston.

[illegible] préoccupe l'opinion [illegible] récemment de causes [illegible] on était loin de s'attendre [illegible] verront comme nous [illegible] de l'hypocrisie qui [illegible] dans la Nouvelle-Angleterre [illegible] qu'elle s'efforce [illegible].

[illegible] pasteur d'une église Baptiste [illegible] au mois de décembre, [illegible] frères, M. Holland, à prononcer [illegible] un sermon à East [illegible] milles et demi de [illegible] 5 janvier. Il était accompagné [illegible] d'une dame qui n'était pas sa femme [illegible] en cette qualité [illegible]. Au lieu de se rendre chez le [illegible] qui lui avait cordialement [illegible] se fit conduire à un hôtel [illegible] et y choisit une [illegible] M. Holland lui fit savoir [illegible] qu'il l'attendait pour [illegible] mais M. Kalloch s'excusa en [illegible] voulait retire son [illegible].

[illegible]

[illegible] pas M. Kalloch n'est pas [illegible] et que [illegible] se montreront aussi [illegible] plus ce dont [illegible] bien autrement [illegible] équivoque [illegible] congrégation du [illegible] (Société Baptiste de Tremont) tint un meeting [illegible] M. Kalloch [illegible] de son ministère! La [illegible] confiance [illegible] dans son pasteur comme [illegible] de ses ouailles [illegible] appui constant au [illegible] épreuves.

[illegible] rire du nait engouement [illegible] mais les honnêtes [illegible] scandalisés. Les preuves [illegible] ministre baptiste étaient [illegible] motiver au moins son éloignement [illegible] de Dieu et pour que [illegible] interdissent l'enseignement [illegible].

[illegible] devoirs les [illegible] possession de la [illegible] et continuera [illegible] les vertus qu'il n'a [illegible] la population entière [illegible] pas compiice de pareilles [illegible] pas étonnant [illegible] pour théâtre une ville aussi rigoriste [illegible] que la capitale du [illegible]. Et la presse de la Nouvelle-[illegible] propos ceux stigmatiser le [illegible] appelle son immoralité [illegible] possédons des esclaves [illegible] avec plus d'humanité que [illegible] dans les Etats libres [illegible] leurs ouvriers! Il serait [illegible] Nord cessât de jouer cette comédie [illegible] loin de lui ce masque [illegible] recouvre même ses vices.

[illegible] 1er District.—L'honorable [illegible] représentant du 1er District [illegible] Congrès, est arrivé à la [illegible] de retour de Washington. [illegible] est un des membres les plus [illegible] a compris et exercé [illegible] étendue. Il a dé[illegible] de ses commettants avec zèle, [illegible] question de réviser le tarif, [illegible] excellent discours pour protéger [illegible] sucrière de la Louisiane [illegible] de l'Union entière, être [illegible] droit qui frappe à [illegible] étrangers a été réduit, ce [illegible] faute de notre re[illegible] activement et habilement [illegible] dont les efforts [illegible] de la Louisiane [illegible] législature fédérale de [illegible] nombre des articles de [illegible].

[illegible] M. Wm Beatty a été [illegible] gouverneur, avocat de district [illegible] en remplacement de M. [illegible] démissionnaire.

[illegible] BERNARD ET DE PLAQUEMINES.—[illegible] pour la place de juge [illegible] composé des paroisses St-Bernard [illegible] était indécise par suite du [illegible] d'un precinct. En comprenant [illegible] Fouilhouze se trouvait élu; en l'a[illegible] des suffrages était acquise [illegible]. Le journal *Gazette & Comet* [illegible] apprend que le secrétaire [illegible] auditeur des comptes publics [illegible] en faveur de M. Fouilhouze [illegible] sa commission.

[illegible] meurtres ont été commis [illegible] la nuit du 11 courant. Un [illegible] a été assassiné dans une [illegible] Christian Hentz, Allemand, a été [illegible] criblé de coups de [illegible] est mort peu après; enfin, une [illegible] personne, Jacob Hache, a été frappé [illegible] coups de poignard, près du dé[illegible] railway des Montagnes de fer, et a [illegible] ses blessures. L'assassinat est [illegible] commune à la Nlle Orléans, mais si la [illegible] de St Louis n'y prend garde, elle [illegible] bientôt, sous certains rapports, une [illegible] triste réputation que celle de la Loui[illegible].

Dépêches Télégraphiques,

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Marchés américains.

Cincinnati, 20 avril—Farines, $5 25 à $5 35; whisky, 23 c.; mess porc, $22.

Rivières.

Pittsburg, 20 avril.—Il y a 6 pieds et demi d'eau dans le canal.

St-Louis, 20.—Le niveau des rivières de l'Ouest décroît.

Louisville, 20.—Il y a 6 pieds et demi d'eau aux chutes.

Le thermomètre marque 54 degrés.

Le Télégraphe.

Louisville, 20 avril, 2 heures de l'après-midi.—La ligne Nationale est rompue à l'est de Pittsburg, et la ligne de Horse à l'est de Buffalo.

Vicksburg, 20.— Le steamboat R. W. Hill descendait à 1 heure; le Capitol à 5 heures, et le John Simonds à 6 heures.

OPERA ITALIEN.—Le ténor Tiberini, qui a eu à New-York de brillants succès, fera demain son début au théâtre de la Gaîté dans la *Traviata*. Ceux qui ont entendu cet artiste en parlent comme d'un chanteur de beaucoup de mérite et assurent qu'il possède une très belle voix dont une savante méthode rehausse la valeur. Le public entendra dans la même soirée Mme Landi, dont on s'accorde à dire le plus grand bien. A demain.

SINISTRE—La goelette *John Frederick*, partie de Philadelphie pour Boston, s'est échouée le 14 de ce mois. L'équipage a été recueilli par un yacht appartenant à la presse associée de New-York.

Le bateau à vapeur *Rescue* s'est heurté le 10 de ce mois contre le pont de Rock Island et a coulé immédiatement.

KANSAS.—Il a été reçu à St Louis des avis du Kansas jusqu'au 7 de ce mois. Robinson et Dertzier ont comparu le 5 devant la Cour de District siégeant à Lecompte, pour répondre à l'accusation de haute trahison.

TABLEAUX DE TROYE—Nous apprenons avec plaisir que le propriétaire de ces magnifiques tableaux affectera la recette de demain, mercredi, aux hospices d'orphelins de notre ville. Les toiles dont il s'agit sont exposées dans la salle de lecture de l'Odd Fellows'Hall. Ceux qui visiteront demain la belle galerie de Troye jouiront d'un plaisir réel et accompliront une bonne œuvre.

CHRONIQUE LOCALE.

Voici le vote reçu, le 20 du courant, pour Directeurs de la Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle Orleans, de Jackson et du Nord. Les personnes dont les noms suivent ont toutes été élues:

LOUISIANE.

James Robb	38,981
Christian Roselius	"
George Jonas	"
James H. Caldwell	38,971
Charles Pride	38,880
H. M. Summers	"
Cornelius Fellowers	"
Alfred Penn	38,980
B C Folger	38,981
John Calhoun	"
M. O H. Norton	"
MISSISSIPI.	
J. L. Tindale	38,981
William McWilie	"
T. C. Tapper	"
Wirt Adams	"
E. D. Brower	"
Christian Hoever	"

LES COURS—Les nouveaux juges de district ne sont pas entrés en fonctions hier matin, le gouverneur ne leur ayant pas transmis leurs commissions.

—A la Première Cour de district, James Brazlerack et James Casey, qu'un jury a déclarés coupables d'avoir tué A. Dahl Harpa, le 20 septembre 1856, sur le bateau à vapeur W. N. Sherman, se sont présentés pour entendre leur sentence. Broderick a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, le jury ayant écarté la peine de mort. Casey, qui avait été déclaré coupable de meurtre au second degré, a été condamné à quinze ans de travaux forcés.

L'avocat de district a demandé et obtenu la mise en liberté de J. A. Lacroix et de Michael Meevy, accusés de violation des ordonnances.

Michael Hock et Henry Combs, accusés d'assaut et batterie, ont été acquittés.

—A la Quatrième Cour, M. H. B. Eggleston dont le juge D. Augustin conteste l'élection, a par l'intermédiaire de M. R. Hunt, répondu que les raisons et les faits que présente le demandeur ne sont pas suffisants aux yeux de la loi.

Cours des recorders—A la cour du recorder Stith—Arthur McFadden, Charles Creighton, Bill Kelly, Mike Osmerra et Mathew Anderson ont du acquitter chacun une amende de vingt piastres pour avoir fait du tapage dans l'établissement de James McGlone, brisé les meubles et menacé de tuer McGlone et plusieurs des personnes qui se trouvaient dans la maison.

John Fox et George Little, accusés de s'être battus, dimanche, au marché Ste Marie; John Heck et Henri Engle, accusés de s'être distribué des coups de poing dans la rue Tchoupitoulas; Jacob Stark, accusé de violation des ordonnances, ont été condamnés chacun à dix piastres d'amende.

Edward Dillon et Dennis Long ont fourni un cautionnement pour répondre de leur comparution.—Le premier est accusé d'avoir battu Mary Watson; le second, d'avoir voulu tuer un homme de garde.

Un affidavit accuse Joseph Gallagher d'avoir attaqué Adam Ruperlls à main armée—Cautionnement—interrogatoire fixé au 1er du mois prochain.

—A la cour du recorder Fabre, l'accusation d'assaut et batterie portée par M. P. Capdevielle a été mise hors de cour.

M. Louis Bares est accusé de violation des ordonnances—Cautionnement.

Mme Murphy, rue St Louis, devra répondre à l'accusation d'avoir pris une bague et $100 à Mme Marie Boyer—Cautionnement.

Accident—Un ouvrier du nom de Michael Dares est tombé dans le fleuve, dimanche soir, en montant à bord du ferry du Deuxième District, et s'est noyé. Il demeurait dans la rue Lafayette et laisse une femme et deux enfants.

Enquête—Une enquête a été tenue, hier, sur le navire Horizon, au ponton No 45, troisième District, sur le corps de Wm Blachford. Il était tombé, à 10 heures du matin, d'un des mâts du navire et s'était fracassé le crâne. Blachford était irlandais et avait 32 ans.

Enterrements dans les différents cimetières de la ville, dans la semaine expirée dimanche, 19 du courant:

Cypress Grove No 1	6
Cypress Grove No 2	3
Cimetière de l'hôpital de Charité	8
" de St-Patrick	6
" de St Vincent de Paul	10
" Protestant, (rue Girod)	3
" Lafayette	12
" de l'Asile St Joseph	6
" des Odd-Fellows	1
" Catholique No 1	10
" No 2	3
St-Louis	16
" des Israélites (4e district)	1
" (Cut de la Mét.)	[illegible]
" de Greenwood	[illegible]
Total	90

Nouvelles diverses.

Les journaux allemands parlent depuis quelque temps d'un voyage que doit faire en France le pape dans le cours de cette année. Le *Journal de Francfort* prétend même que de Paris le pape se rendrait sur les bords du Rhin, à Cologne, et que de Cologne il remonterait le cours du fleuve, pour visiter les antiques cathédrales si nombreuses sur ses rives, et retourner en Italie par la Suisse. Nous mentionnons ce bruit tel que nous le trouvons dans les feuilles allemandes.

—On écrit de Rome, sous la date du 19 mars:

"On s'entretient des négociations engagées ici entre les deux compagnies des chemins de fer lombardo-vénitiens et des chemins de fer romains. Ces chemins se relient sur deux points, à Ferrare et à Bologne; en outre, les chemins lombards-vénitiens empruntent, pour atteindre l'un des ports principaux de l'Adriatique, toute la section de Bologne à Ancône.

"Le duc de Rianzarès et le comte Antonelli, qui sont président et vice-président du conseil d'administration des chemins Romains, s'occupent activement de toutes les questions qui se rattachent aux chemins qui doivent desservir tous les Etats de l'Eglise, il paraît qu'on leur a proposé, au nom des chemins Lombards-Vénitiens, de construire et d'exploiter en commun les sections de Ferrare à Bologne et de Bologne à Ancône.

"On assure que le gouvernement, voyant dans l'union des deux compagnies un premier pas fait vers l'unité administrative, dans l'Italie, appuie cette combinaison."

—Un suicide bizarre a été accompli, il y a quelques jours au Havre, avec une ténacité bien étrange. Depuis quelque temps, et surtout depuis la mort de sa femme, M. Leroy, ancien adjudicataire de la fontaine du Château-d'Eau, paraissait atteint, par intervalles, d'accès d'aliénation mentale, et avait cédé son bail.

Mardi, vers cinq heures, des laveuses l'ont trouvé dans un des lavoirs de l'établissement, les jambes attachées avec un mouchoir.

Cet homme avait eu le courage d'attendre la mort dans une cuve en pierre longue de 2 mètres sur 1 mètre de largeur, et dont la profondeur ne dépasse pas 60 centimètres, tandis qu'il avait, à deux pas de là, le bassin de la Barre ou celui du Commerce, s'il était décidé à en finir avec la vie.

—Il y a quelques jours, dit la *Presse*, un touchant spectacle avait rassemblé quantité de marchandes sous un hangar des halles centrales, autour d'un brillant officier d'infanterie qui recevait les embrassements et les félicitations de ces bonnes femmes.— Voici ce qui motivait cette scène:

Il y a quinze ans, un enfant à la physionomie douce et éveillée, âgé d'une douzaine d'années, passait le soir, au cœur de l'hiver, près de la fontaine des Innocens. Le pauvre petit pleurait à chaudes larmes. Interrogé sur la cause de son affliction par les marchandes, il répondit qu'il était orphelin, que son père, avant de mourir, l'avait placé en apprentissage, et que son patron, mécontent de ses devoirs, l'avait chassé le jour même, sous prétexte qu'il n'était pas assez fort pour travailler. On connaît l'excellent cœur des dames des halles. Plusieurs d'entre elles s'empressèrent autour de l'enfant, qu'on fit manger et se réchauffer, puis on fit, à son intention, une collecte dans le marché. La somme recueillie suffisait à l'entretien de l'enfant durant quelques mois. Il devint le pupille de la halle, et une vieille marchande de mouron le reçut chez elle comme fils d'adoption.

Le bon naturel de l'enfant, sa conduite exemplaire, la reconnaissance et la gentillesse qu'il montra par la suite lui acquirent plus vivement la sympathie et l'affection de sa nouvelle et nombreuse famille dont il était protégé. L'amour qu'on lui porta fit si tendre, qu'on lui fit donner une éducation convenable; il en profita, et tout le monde était enchanté.

Parvenu à l'âge où il faut choisir une carrière, le jeune homme s'enrôla. Il était sergent lors de la déclaration de guerre à la Russie. Il suivit son régiment en Crimée. En mère d'adoption reçut longtemps, quelque moment, des lettres de son cher D..., et toutes les halles s'intéressaient au sort du protégé commun. La correspondance cessa; point de nouvelles pendant un an. Enfin la vieille marchande de mouron désespérait de le revoir; elle pleurait. Mais hier, un lieutenant d'infanterie décoré de la Légion d'honneur lui sauta au cou, et, après des éclats réitérés, lui fait le récit de ses aventures. Le sergent avait interné dans un hôpital de Constantinople, après le siège de Sébastopol, où il avait mérité la croix et son grade. La bonne femme, heureuse du retour de son fils adoptif, le conduisit auprès de ses anciennes bienfaitrices qui confondirent avec lui des larmes de joie dans des embrassements multipliés. Elles ont aujourd'hui la satisfaction de répéter qu'il y a des bienfaits qui ne sont pas perdus.

On écrit de Hambourg, 12 mars, à la *Gazette des Tribunaux*: Avant-hier, au soir, l'un des nombreux ouvriers attachés à la gare du chemin de fer de notre ville s'échappait furtivement par une porte de derrière, ayant sous le bras un gros paquet. Un douanier de service, voyant cet homme s'enfuir et soupçonnant qu'il était porteur d'objets de contrebande, l'arrêta. Il examina le paquet et le trouva rempli de graine de millet.

L'ouvrier, ne pouvant pas expliquer d'une manière satisfaisante comment il se trouvait en possession de cette marchandise, fut arrêté et conduit à la direction de la police. Là, il fut interrogé par un commissaire; ses réponses révélèrent qu'il faisait partie d'une bande de voleurs qui, depuis plus de quatre ans, exerçaient leur coupable industrie au préjudice des voyageurs partant ou arrivant par le chemin de fer, et des expéditeurs et destinataires de marchandises.

Dans la même soirée, quinze autres individus de la bande ont été arrêtés, et hier la police s'est encore emparée de six autres, de sorte qu'en ce moment vingt-deux déprédateurs de la gare se trouvent placés sous la main de la justice.

Les vols pratiqués par la bande l'avaient été sur une très grande échelle. On a découvert de vastes magasins remplis de café, de sucre, d'épiceries, de céréales, et d'une multitude de vêtements de toute espèce. Dans les logements des personnes arrêtées ont été trouvés un grand nombre de bijoux et d'autres choses de prix, ainsi que trois sacs contenant de fortes sommes en or et en argent, et un portefeuille renfermant des billets de banque, des actions et autres valeurs.

La totalité de ces objets a été estimée à 200,000 marcs de banque (380,000 fr.)

La police continue ses recherches, car elle est loin d'avoir arrêté tous les coupables: beaucoup de ceux-ci ont quitté clandestinement Hambourg dès qu'ils ont appris l'arrestation de leurs complices.

Le nombre des personnes auxquelles, d'après les déclarations qui avaient été faites au fur et à mesure de la perpétration des vols, on présume que les objets saisis appartiennent, est de plus de trois cents, parmi lesquelles il y en a qui habitent des pays lointains, tels que la Turquie, le Mexique, les Etats-Unis et l'Australie.

QUESTION DU SUND.—Nous avions, dit un journal français, dès avant la signature du traité relatif à la question du Sund, fait connaître les sommes que les principaux Etats auraient à payer au Danemark. La *Gazette des Postes*, de Berlin, publie maintenant, d'après des renseignements certains, une liste de répartition complète des 35 millions de thalers accordée pour le rachat des droits de péage. La part de l'Angleterre est la plus forte: elle s'élève à 10,126,855 th.; celle de la Russie est de 9,739,893 th.; la Prusse aura à payer 4,440,027 th.; les Pays-Bas 1,408,060 th.; la France 1,219,003 th.; les Etats-Unis 717,829 th. Le reste des 35 millions est réparti entre l'Autriche et les puissances secondaires de l'Allemagne, qui ont chacune à leur charge des sommes presque insignifiantes.

M. HUME.—On écrit de Paris à un journal de Bruxelles:

Dans le dîner qui a eu lieu ces jours derniers au Palais-Royal, M. Hume, comme je vous l'ai dit, a fait de curieuses expériences magnétiques. Votre courrier de Paris vous a parlé dernièrement de M. Hume et de ses excursions dans le domaine du merveilleux. Ce qui ajoute encore à la curiosité, ce qui fait que M. Hume est en ce moment l'homme de Paris dont on parle le plus, c'est qu'il ne se prodigue pas, et que ses miracles n'ont été accomplis que dans des réunions très-intimes et devant un auditoire très restreint. Ce sont la famille Clary et surtout le prince Murat qui patronnent le jeune Américain et lui ont ouvert d'emblée les plus augustes salons. L'Empereur a désiré de M. Hume, et il a assisté déjà à sept expériences magnétiques. Certes, on ne dira pas que l'empereur Napoléon soit une de ces frêles natures qui perdent pied aisément dans le monde physique et sentent bourdonner à leurs oreilles les esprits surnaturels. Eh bien, si j'en crois certains échos des Tuileries, l'empereur a été frappé des révélations, et surtout de la puissante fascination exercée par M. Hume sur la nature inerte et les objets extérieurs. Il ne se borne pas à faire mouvoir des tables, à déplacer des chaises par le seul regard et la seule volonté: des flambeaux ont été changés de place; il semble que les lois de la pesanteur soient un moment suspendues par ce mystérieux agent magnétique qui a ses fanatiques aussi bien que ses incrédules. A la suite d'une des expériences les plus concluantes, l'Empereur se serait écrié: "C'est étonnant: on croyait savoir quelque chose, et l'on ne sait rien."

L'impératrice prend, elle aussi, un vif intérêt aux séances de M. Hume, et elle lui a, dit-on, offert, comme marque de sa haute bienveillance, une montre ornée d'un précieux médaillon. M. Hume, comme on vous l'a dit, est un homme du monde, non un vulgaire expérimentateur: il n'a guère que 22 ou 23 ans; c'est une nature nerveuse, maladive. "Il est tout âme," disait un des assistants aux expériences qui ont lieu chez le prince Napoléon.

Parmi les phénomènes produits par ce nouvel enchanteur on cite encore le fait surnaturel du piano et de l'accordéon dont il joue sans les toucher. Il commence par en tirer des accords parfaits, comme s'il voulait s'exercer avant de préluder; dans certains cas, il produit une véritable harmonie, il est même parvenu à enchaîner des motifs et à jouer réellement des airs. Et, encore une fois, ceci ne peut être le résultat d'une supercherie ou d'une réclame, puisque les expériences n'ont lieu que devant un public d'élite, blasé sur le merveilleux et peu disposé à croire à des puissances autres que celles du jour.

On dit que plusieurs membres du haut clergé se préoccupent vivement des phénomènes magnétiques produits par M. Hume. Allons-nous voir recommencer une nouvelle croisade épiscopale contre les tables tournantes et les esprits frappeurs?

M. Hume vient de quitter Paris.

TÉLÉGRAPHE ENTRE L'INDE ET L'ANGLETERRE.—On lit dans un journal anglais:

"Deux plans sont proposés pour unir l'Inde à l'Angleterre au moyen d'un télégraphe. L'un et l'autre prennent leur point de départ à Alexandrie et aboutissent à Kurrachi, où ils se joindraient au système télégraphique de l'Inde. Une de ces lignes est sous-marine jusqu'à Jaffa et Séleucie; elle s'étend ensuite par voie de terre, à travers la Mésopotamie, jusqu'à Bassorah, et devient sous-marine pour traverser le golfe Persique elle se rend à Kurrachi. L'autre ligne traverse le sol de l'Egypte pour se rendre à Suez, devient sous-marine, pour aller par la mer rouge, jusqu'à Aden, et, suivant une direction parallèle à celle de la côte méridionale d'Arabie, aboutit à Kurrachi. La distance qui sépare l'Angleterre de l'Inde est de 360 milles plus courte par la ligne de l'Euphrate. Par les deux voies, la communication entre les deux extrémités sera instantanée. La portion de la ligne de l'Euphrate qui traverse la terre, doit parcourir 1,000 milles de pays qui ne sont que nominalement soumis à l'autorité de la Turquie, mais, de fait, sont possédés par de nombreuses tribus d'Arabes bédouins, qui peuvent mettre en campagne plusieurs milliers d'hommes armés, et qui, comme les tribus sauvages, ne sont jamais en paix l'une avec l'autre. Leurs moyens d'existence consistent à piller les récoltes des Arabes établis sur le bord de la rivière, à exiger d'eux le tribut qu'ils devaient payer à la Porte, à piller les caravanes, en un mot, à s'enrichir par tout autre moyen que celui du travail. Tel est le peuple contre les atteintes duquel il faut garantir le télégraphe. Le télégraphe, pour être utile, exige les mêmes dépenses que le chemin de fer pour être mis à l'abri de toute atteinte."

AIR COMPRIMÉ.—On se rappelle que divers essais ont été faits en France pour appliquer l'air comprimé à la locomotion des chemins de fer, notamment par M. Audraud. Les journaux de Gênes nous apprennent que MM. Grandis, Grattoni et Sommeiller poursuivent la même idée. Les expériences, disent ces journaux, ont pris un nouveau développement. La première idée fut, comme l'on sait, de l'appliquer comme moteur fixe sur les plans inclinés. Maintenant on songe à faire l'essai de l'air comprimé dans des récipients au moyen de chute d'eau, en substituant ces récipients remplis d'air aux chaudières à vapeur dans les locomotives. Dans peu de jours une locomotive ainsi disposée fera cette expérience et parcourra la ligne de chemin de fer de Gênes à Voltri.

FEUILLETON.

LA JEUNE ALLEMAGNE OU LES YEUX DE MA TANTE.

XXXV.

LE CHEMIN DE FER.

Godfried était enchanté du tour que prenaient les choses. Frédoline n'était peut-être pas tout-à-fait la femme qu'il aurait désirée pour son ami: elle n'était pas des plus distinguées; mais enfin elle était jeune, fraîche et jolie, ne manquait ni d'esprit, ni de jugement, et puis elle retirait Oswald des idées sombres et de la maladie noire qui menaçaient de le conduire à la consomption ou à la folie.

Quant à M. Niklaus, Godfried savait déjà à peu près à quoi s'en tenir sur son compte; mais on s'épousait pas le beau-père, et on pouvait toujours, avec une pension raisonnable, le tenir à distance de sa fille et de son gendre. Godfried pensait donc que le mariage étant décidé, il fallait s'en occuper, et promptement.

Aussi, plusieurs fois déjà, en avait-il parlé à Oswald, qui, sous différens prétextes, avait toujours détourné la conversation. Un jour enfin il pressa son ami avec tant d'instances, que celui-ci, poussé jusque dans ses derniers retranchements, garda le silence et sembla [illegible]. Puis, après quelques instants de réflexion et comme un homme qui vient de prendre une décision irrévocable, il lui dit froidement et d'une voix ferme:

—Ne m'en parle plus, ce n'est pas possible!

—Pas possible! s'écria le notaire hors de lui, qu'entends-tu par là?

—Que j'ai fait tout au monde pour combattre les idées qui me poursuivent et me dominent, et je ne puis m'y soustraire: c'est plus fort que moi.

—Tu voudrais me persuader et te persuader à toi-même que des souvenirs peuvent devenir une passion.

—Je ne le dis pas cela. Je ne puis pas me dissimuler, quoique je le prétende, que j'aime d'amour une personne qui n'est plus [illegible] de laquelle je n'ai même pas gardé [illegible] j'ai fait ce que [illegible] ... je me suis [illegible] pour [illegible], je me suis [illegible] ma fiancée, je me suis efforcé de l'aimer; tu ne me l'as pas ôtée. Je m'y [illegible] immuable résolution, avec rage: rien n'y a fait, rien ne m'a réussi. Aussi je te parle [illegible], je ne voudrais pas [illegible] épouser Frédoline, si aucune autre femme, je le sens, j'en suis convaincu. Il est donc plus sage de renoncer à toute idée de mariage.

—Et que comptes-tu faire avec Frédoline, et son père?

—Rompre franchement, loyalement.

—La franchise et la loyauté ne sont plus possibles!

—Comment cela?

—Tu as accepté leur alliance quand tu étais pauvre; tu retires ta parole quand tu es grand seigneur et millionnaire!

Oswald baissa la tête.

—Que diront tes amis, les républicains de ta manière d'entendre la fraternité et l'égalité? que diront les honnêtes gens près desquels tu vas te déshonorer? Qui pourra te justifier à leurs yeux? La vérité? tu n'oserais la dire, et tu la dirais, qu'on ne te croirait pas.

Oswald releva la tête et répondit:

—Tout cela est parfaitement juste; j'y ai déjà pensé. Aussi, et comme indemnité de mon manque de parole, je compte offrir à M. Niklaus la moitié ou, s'il l'exige, la totalité de ma fortune.

Godfried poussa un cri d'indignation.

—Tu penses, dit naïvement Oswald, qu'il n'acceptera pas?

—Plutôt dix fois qu'une, répondit le notaire furieux, et c'est pour cela que je ne souffrirai jamais que tu lui fasses une offre pareille. Voyons, Oswald, continua-t-il en prenant la main de son ami, depuis quelque temps, tu sembles me redouter, tu m'évites, tu crains de me parler à cœur ouvert.... Tu es donc bien malade, plus que je ne croyais, puisque tu n'oses me le dire!

—Oui, répondit Oswald à voix basse et détournant les yeux. C'est la raison que je redoute! Puis, après un instant de silence il ajouta d'un air humilié: Ne raisonne pas avec moi.... plains-moi.... je suis malheureux!

Godfried fut effrayé de la pâleur de son ami et du changement qui venait de s'opérer dans tous ses traits. Il comprit, en effet, qu'il n'y avait pas à raisonner avec un malade, qu'il fallait le soigner et le plaindre. Il comprit que tout ce qu'il pourrait dire à Oswald, Oswald se l'était déjà dit; que, honteux de lui-même, les efforts qu'il avait faits pour se vaincre et pour dérober sa folie à tous les yeux étaient précisément la cause de mal; que, pour chasser l'idée qui l'occupait et l'absorbait tout entier, il n'y avait que le temps, le temps et l'absence, car ce château, où tout lui rappelait Théola, était pour son imagination souffrante et pour son cerveau malade, l'habitation la plus dangereuse que l'on pût choisir.

Il fallait donc d'abord éloigner Oswald, ensuite différer ce mariage, deux choses fort difficiles que le notaire désespérait de conduire à bonne fin; mais souvent, où le talent nous manque, les événemens nous viennent en aide.

M. Niklaus, qui s'endormait dans son bonheur, reçut, un matin, une lettre qui lui avait été adressée à Leipsick et que Jérémie lui envoyait. Cette lettre, dont le timbre tout particulier lui était bien connu, lui fut remise par son gendre, et contenait ces mots:

"Frère, l'heure est venue! Chacun se lève pour travailler au grand œuvre. Nous comptons sur toi. Le rendez-vous général est à Vienne. Liberté, égalité, fraternité ou la mort."

La république, que Niklaus appelait depuis si longtemps de tous ses vœux, ne pouvait choisir, pour arriver, un moment plus gênant pour lui. Aussi désormais du calme et du statu quo, il eût volontiers chanté à tous les partis cette vieille chanson française:

Ne dérangeons pas le monde,
Laissons chacun comme il est.

Mais impossible de cacher cette lettre à son gendre qui venait d'en recevoir une toute pareille, et, de plus, une autre encore.

Cette seconde n'était point anonyme: elle était signée Gandolf, actuellement docteur en médecine, un de leurs anciens camarades de l'Université, celui qui, dans le duel des étudiants, s'était battu contre Staremberg, celui qui, dans l'émeute du *Chemisbaum*, avait été comme le lieutenant d'Oswald et était resté à ses côtés jusqu'au dernier moment, celui enfin que Godfried appelait le plus sage des exaltés...après lui.

"Mon cher et ancien camarade, écrivait-il, de grandes questions se traitent en ce moment. Les têtes sont bien exaltées, et je crains qu'on ne dépasse le but. Nos chefs ont grand'peine à s'entendre, non seulement sur les plans de campagne, mais sur le point de départ et sur le drapeau même que nous devons arborer.

"Voici une occasion qui, si nous la laissons échapper, ne se représentera peut-être plus jamais, une occasion de proclamer l'unité de l'Allemagne, et, de plus, d'assurer à notre patrie une liberté sage et raisonnable, de fonder enfin pour la Germanie (ce qui fut de tout temps votre rêve et le mien) un gouvernement représentatif et constitutionnel, comme en France et en Belgique.

"Si nous ne demandons que cela, les circonstances sont tellement graves et tellement effrayantes, que les souverains nous l'accorderont et s'estimeront heureux de nous l'accorder. Si nous voulons plus, et beaucoup d'entre nous y semblent résolus, il y aura lutte, lutte sanglante et douteuse, où, vaincus, notre cause est perdue, et, victorieux, elle peut se perdre encore par les excès même de la victoire.

"Il importe donc que, dans les réunions qui vont se tenir, réunions inoffensives encore et que les gouvernements ont vues, jusqu'à présent, sans ombrage, il importe donc que la sagesse et la modération dominent. Ne nous faites pas défaut, mon cher Oswald, et venez-nous en aide. Votre nouvelle position, votre immense fortune, votre titre de comte de Dornenburg, ajoutent encore à l'influence que vous exerciez déjà, parmi nous, vos talens et les gages que vous avez déjà donnés à la bonne cause.

"Il est évident que vos services passés vous placeront sur-le-champ parmi les chefs et donneront au grand parti à vos conseils. Nous sommes plusieurs, rappelez-vous! et moi tout le premier, prêts à nous ranger autour de vous, et nous serons [illegible] à travailler à vous faire [illegible]. Venez donc.

"[illegible] la réunion est à Fribourg en Brisgaw. On a choisi ce point comme le plus central, placé non loin des bords du Rhin, entre la France, l'Allemagne et la Suisse. Tous nos amis pourront aisément s'y rendre, et nous comptons sur vous.

"GANDOLF, docteur en médecine."

—Ah! s'écria Godfried, enchanté de trouver pour son ami un motif d'éloignement et une distraction aussi puissante et aussi noble que celle-là, c'est là un grand seigneur, c'est un grand propriétaire qui convient un rôle pareil, car plus qu'un autre il est intéressé à la paix et à la prospérité du pays, et ces pays ne prospère qu'à l'abri de sages institutions. Il faut donc se rendre à la réunion de Fribourg et partir sur-le-champ.

—Vous partirez pour Fribourg! s'écria tristement M. Niklaus.

—Comme vous plus tard pour Vienne, mon cher beau-père, lui répondit Oswald, au moyen de vos principes et des miens!

Niklaus se fût contenté d'envoyer à Vienne ses principes, et fût volontiers resté au château; mais Frédoline n'était point de cet avis; Godfried non plus; et le marchand, repoussé par l'unanimité des voix, se rejeta sur le mariage qu'il fallait au moins ne hâter de conclure.

—En ce moment, s'écria Godfried avec chaleur? Ce serait blesser toutes les convenances; un mois à peine après la mort d'un oncle dont on vient d'hériter!

—C'est vrai, dit vivement Frédoline qui peut-être aussi, et sans se l'avouer à elle-même, n'était pas fâchée de différer.

—Ce serait, continua Godfried, soulever contre vous les reproches mérités de toutes les familles nobles du pays, qui déjà murmurent de ce mariage.

—C'est vrai, répéta Frédoline.

—Tandis que les affaires d'état une fois arrangées, le temps du deuil expiré....

—Mais cela va nous rejeter à trois mois! s'écria M. Niklaus.

—A six mois, répondit froidement le notaire. Le deuil ici se porte six mois.

Ainsi, donc, c'est convenu: le rendez-vous loi dans six mois.

—Dans six mois! répétèrent tous les acteurs de cette scène, Oswald et Godfried, avec joie, Frédoline sans chagrin, et M. Niklaus avec une tristesse visible. Une lueur de consolation brilla pourtant dans ses yeux, et il reprit d'un air complètement résigné:

—Allons, ma fille, nous attendrons M. le comte, dans son château.

—[illegible]-vous, mon père? reprit vivement la jeune fille. Est-ce que cela se peut? est-ce que cela serait convenable? Je attendrai votre départ pour Vienne, ce n'est pas chez M. le comte, c'est chez nous, mon père, à Leipsick, que nous devons demeurer.

—J'ai vendu à Jérémie mon fonds de commerce.

—Mais non pas la maison qui vous appartient. Vous y avez conservé un logement qui sera le nôtre.

—Parfaitement juste! s'écria Godfried.

—N'est-ce pas? Monsieur le notaire, dit en rougissant Frédoline, qui pensait peut-être que sa présence et ses paroles décideraient pour le pauvre Jérémie le coup qu'elle allait lui porter.

Les préparatifs du voyage furent bientôt faits, grâce à l'activité du notaire. Une berline commandée par ses soins reçut M. Niklaus et sa fille, ainsi que leurs paquets et leurs malles, beaucoup plus nombreuses à leur départ qu'à leur arrivée. Oswald avait voulu que les cachemires, les robes, les bijoux et les dentelles, déjà offerts par lui, fussent emportés comme un à-compte sur la corbeille. M. Niklaus avait faiblement résisté; un reproche il avait imposé silence avec [illegible] à Frédoline qui voulait refuser, et qui, en fille soumise, avait fini par se soumettre à la volonté paternelle.

La berline avait déjà franchi les cours du château, et le soir même Oswald se mettait en route après avoir embrassé son ami Godfried, qui l'avait, le matin, conduit dans son cabinet et, [illegible] à l'avenir, après avoir été [illegible] dans son boudoir habité autrefois par Théola, et après avoir passé quelques heures dans le chalet situé sur la Moldaw.

Oswald était seul en voiture et livré de rêver à celle qui depuis quelque temps régnait sur son imagination, sur ses sens, sur tout son être et peut-être sur sa raison. Devant Godfried il rougissait d'une faiblesse qu'il n'osait avouer; [illegible] seul, il en était heureux, il s'y livrait avec délices, et s'enivrait de ces rêves qui désormais étaient devenus le charme de son existence et plaisir sa existence elle-même.

Pour se rendre de Prague à Fribourg en Brisgaw, on traverse aujourd'hui l'Allemagne par de nombreux chemins de fer dont plusieurs, il y a sept ou huit ans, n'étaient pas encore terminés. Oswald voyageait donc tantôt à toute et selon l'occasion, par la poste, et par le chemin de fer. De Prague à Eger, d'Eger à Bamberg, dont la route est si pittoresque, sa course jusqu'à Bamberg, s'était [illegible] de l'Allemagne, dont Oswald [illegible] pour [illegible] des [illegible] aux yeux surpris.

[illegible] Il n'aurait [illegible] d'Alembert, au contraire, [illegible] une attention, [illegible] la foule qu'il voit tous les [illegible], et [illegible] qui [illegible] des hommes, [illegible]. [illegible] voitures, les charmes [illegible].

[illegible] jusqu'à une heure assez [illegible] le convoi qui était en retard. Quelques minutes après lui, arrivait également monté une femme très élégamment vêtue et qui, pour se préserver du froid de la nuit, se tenait soigneusement enveloppée dans un manteau dont le capuchon lui couvrait la tête. Oswald craignit un moment d'être obligé de faire la conversation; mais, grâce au ciel, la voyageuse ne le regarda pas. Elle se contenta de répondre par une inclination de tête au salut qu'il lui avait adressé.

Elle s'approcha du poêle sans relever son capuchon et se chauffa les pieds. Quant à Oswald, il ne songeait ni au froid, ni au mauvais temps. Il était revenu à Théola, continuant avec elle ce long entretien qu'il avait commencé depuis son départ, et qu'il reprenait dès qu'il se trouvait seul avec lui-même, c'est-à-dire avec elle.

Le sifflet du chemin de fer vint l'interrompre dans ses douces rêveries. C'était le convoi qui arrivait à la station; lui et l'étrangère s'avancèrent vers le même wagon qu'on venait de leur ouvrir et qui était inoccupé; quelque distrait et quelque peu galant qu'il fût, Oswald ne put se dispenser d'aider la jeune dame à monter dans le compartiment; je dis la jeune dame, car elle s'élança d'un pied si jeune et si léger, qu'elle s'appuya à peine sur le bras qu'on lui offrait, puis, s'enveloppant de nouveau dans sa mante, qui lui couvrait la tête et les épaules, elle s'établit dans un coin et s'endormit.

Oswald, enchanté de n'être obligé à aucuns frais de galanterie, s'établit dans un coin opposé, se replongea dans son monde idéal, dans ce monde de féeries et de rêveries qui le charmaient et qui le transportaient de la terre dans le ciel.

Peu à peu, il s'endormit aussi et il lui sembla voir Théola, non pas triste et pâle, mais resplendissante de beauté, de jeunesse et de fraîcheur, se penchant vers lui, en costume de mariée, et lui disant avec son sourire d'ange: "Je te pardonne, ami, je te pardonne et je t'aime! J'ai quitté le ciel pour venir t'épouser, car tu es seul était digne de moi, toi seul m'aimeras de l'amour dont je veux être aimée...."

En ce moment, par malheur, le wagon s'arrêtait et la secousse du mouvement réveilla Oswald. Il ouvrit les yeux. Le jour commençait à paraître. Sa compagne de voyage dormait encore; mais le sommeil avait dérangé le capuchon qui couvrait sa tête, et Oswald, qui était artiste, admira le tableau qui s'offrit à ses yeux. C'était une jeune femme du peuple, drapée de la manière la plus gracieuse dans un manteau d'étoffe de laine. Son bonnet était celui d'une paysanne ou d'une fermière, mais ses traits étaient d'une finesse extrême, sa bouche petite et vermeille, qui dans le sommeil s'était entr'ouverte, avait une grâce inexprimable et laissait voir une rangée de perles qu'une princesse eût enviées; son menton et ce qu'on apercevait de son col étaient admirables; ses joues, où brillait la santé, offraient les couleurs et la fraîcheur de la pêche.

Oswald la contemplait en silence, respirant à peine, de peur de troubler son sommeil, qui ne devait pas durer longtemps, car l'employé du chemin de fer, ouvrant brusquement la portière du wagon, cria à voix haute *Station d'Offenbourg!* La jeune fille se réveilla en sursaut, ouvrit les yeux et descendit rapidement du wagon, sans faire attention à son compagnon de voyage qui venait de jeter un cri terrible. Pendant quelques secondes, il était resté immobile et éperdu! .... Mais, revenant à lui, il voulut s'élancer hors du wagon, au risque de se faire broyer; mais la portière venait de se refermer; le train repartait à grande vitesse, et, quelques minutes après, Oswald était déjà à une ou deux lieues de l'apparition qui venait de lui enlever le peu de raison qui lui restait. C'étaient les yeux de Théola qu'il avait cru revoir; ces yeux dont, depuis Godfried lui-même, rien ne pouvait rendre l'éclat, la douceur et le charme; ces yeux qui étaient ceux du portrait, mais animés et pleins de feu!

Oswald avait-il été abusé par son imagination? était-il devenu dupe d'une illusion, d'un rêve, ou le hasard avait-il produit une ressemblance aussi grande? Après tout, les yeux d'une comtesse et ceux d'une fermière peuvent se ressembler. Mais des yeux comme ceux-là, disait-il, il n'y en a pas deux! Quand on les a vus, c'est à s'y méprendre.

Oswald ne savait à laquelle de ces réflexions et de ces rêves, quand le bruit du chef de gare avertit les voyageurs qu'on était arrivé à la station de Fribourg.

FIN DE LA DEUXIEME PARTIE.

(*A continuer.*) Eugène Scribe.

Décédée hier, 20 courant, à 2 heures du soir, Madame [illegible] née [illegible], âgée de 17 ans et 4 mois, née à Lyon (France). Les parents et amis des familles Delaune et de Vresne, sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P M. Le convoi partira de la demeure du défunt, rue Bourbon 173, encoignure Toulouse.

De la part des deux familles.

Nécrologie.

[illegible]

UN PARENT.

[illegible] au Rédacteur.—Le [illegible] ...le professeur J. H. Lewis, de la Virginie [illegible] de Chartres. M. Lewis a [illegible].

[illegible] actionnaires de la compagnie [illegible]:

SMITH LARNED,
JOHN M. BELL,
ALFRED PENN,
P. C [illegible],
J. W. [illegible],
WILLIAM E. STARKE,
A. L. [illegible],
R. C. [illegible],
D. F. KENNER.
M. [illegible], secrétaire.

Nlle-Orléans, [illegible] avril 1857. 21 avril

ATTENTION.

Vente de chapeaux et marchandises sèches.

L'attention des acheteurs est appelée à la vente de chapeaux et marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à dix heures A. M., au magasin Vve de M. Peychaud & Co, No 25, rue de la Vieille Levée. Conditions—A la vente.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente de vins, cognac, sardines, à 1 heure, etc. qui doit avoir lieu à 10½ heures du matin, au magasin No 46, rue des Magasins.

Chargement de sucre—L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à l'encan, aujourd'hui [illegible] du chargement [illegible] Dunleith, chargé de Goodhope.—118 boucauts, 25 tierçons et 46 barils de sucre.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & Co.

Avril 25.—Un Terrain à l'angle des rues Apollo et [illegible], convenable pour une grocerie. Propriétés améliorées à l'angle des rues Mérie, Bartlet et Ste-Marie,—Propriété améliorée et vergers face aux rues Jolie, Elevin, des Magasins, Olie et Camp. 1er district, et à l'angle des rues Troisième et Live Oak, 4me district. Le tout pour le compte de la succession de A. A. Austin et al.—Résidence de [illegible] mille, de chêne, rue Magnolia—Propriété améliorée rue [illegible], rues Polkm et Washington—Terrains proprement bâtir rue Liberty et Marie. Terrains propres à bâtir, rue St André.

Avril 28.—Choix d'îlots de terre et de terrains propres à bâtir, au faubourg St Joseph, ville de Jefferson, succession de dame Rouland &c. pour le compte de mineur Joseph A. Fournier.—Terrain propre à bâtir, rue Philippe, 4me district—Propriétés améliorées et vacantes dans le 1er et 2me districts et à Jefferson City.

Avril 30.—Magasins de très-grande valeur à l'angle des rues de la Commune et Tchoupitoulas.

Mai 1er.—Maison de ville sans réserve, de propriétés améliorées dans le 1er et 2me dist. rues Dumaine, Burgundy, Prieur & Carroll—Propriété améliorée à Faubourg Franklin et Washington—Choix de terrains propres à bâtir, rue du Canal.

Mai 6.—Vente précoce [illegible], 186 esclaves, machines &c. à Barataria, [illegible] de valeur à Greensburg, paroisse [illegible], le tout pour le compte de la succession de Andrew Hodge Jr.

Mai 8.—Propriété améliorée rue Céleste et terrains dans la succession de Robert Gray—Propriété améliorée rue Tchoupitoulas pour le compte de la succession de [illegible] Haviland.

Mai 14—Entrée dans le bâtiment rue Royale occupé par le bureau de la Poste et les Cours Fédérales.

Mai 19—Résidence rue Magnolia, pour le compte de la succession de Wm. A. [illegible]—Propriété améliorée à l'angle des rues des Magasins et Bartholomy, ainsi qu'une face à la rue des Magasins—Terrain spacieux rue Benjamin (Faubourg Lafayette). Le tout dans un grand [illegible] de valeur à Jefferson City, pour une liquidation.

Voir aux détails.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 21 avril 1857.

AVIS—Les détenteurs de coupons de bons échus de la ville de la Nouvelle-Orléans et de coupons sur des bons émis par la dite ville en faveur de compagnies de chemins de fer, [illegible] payables à New-York le 1er mai prochain, sont par les présentes informés que les fonds sont déposés à la Banque d'Amérique, à New-York, ou les paiera sur demande à partir du 1er mai prochain.

21 avril—6 E. ROUSSEAU, Caissier.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1857.

Les Directeurs de la Compagnie Southern Pacific Railroad ont, dans leur réunion du 11, élu à l'unanimité, membre de la Direction, M. J. PERSON, et secrétaire et trésorier M. GEO. C. LAWRASON.

20 avril—3 EDWIN POST, vice-président.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1857.

Dans une réunion des Directeurs de la Compagnie de Southern Pacific Railroad, tenue le 17 du courant, il a été résolu que les livres de souscription au capital social de la Compagnie de l'Union Pacific Railroad seraient réouverts LUNDI, 20 du courant, au bureau de la Compagnie de l'Association du Gaz, et que le comité qui approuvait les souscriptions et versements de ladite compagnie sera [illegible] pour les souscriptions nouvelles souscriptions.

GEO. S. YERGER, Président.
EDWIN POST, Vice-Président.
W. T. [illegible]
A. A. [illegible]
J. W. [illegible] } Comité.
20 avril—3 GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

AVIS.

Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance New Orleans [illegible] sont informés que, conformément à la charte de la dite Compagnie, une élection sera tenue le 4 mai, de 10 heures à 2 heures, au bureau de la Compagnie, No 162, rue Royale, pour l'élection de douze Directeurs, pour l'année qui va commencer.

[illegible]
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1857. 16 avril

Au Magasin à Prix fixe

ALFRED MUNROE & CO,

No 38, rue des Magasins,

On trouve comme par le passé une variété de vêtements de saison pour hommes et enfants.

Linges de corps pour le printemps, ces [illegible].

Bonneterie, gants, bretelles, &c.

Vêtements de tous genres en confections [illegible].

Avis important aux Dames.

RÉDUCTION DANS LES PRIX de nos Soieries, Rubans et Dentelles.

Cols et manchettes Valenciennes, point d'Alençon, Honiton, guipure, mousseline brodées, reçues par le dernier steamer, à des prix [illegible].

[illegible]

Dissolution de société.

La Société existant sous la raison de H. Barnett Jr. & Frère, pour les affaires d'épicerie et de fournitures, est dissoute d'un commun accord. [illegible] M. Barnett Jr. reste chargé de la liquidation de ses affaires.

H. BARNETT Jr.
LOUIS BARNETT.

M. Barnett, Jr., continue comme par le passé à se charger de la vente de ...

N. Orléans, le 20 avril 1857. H. BARNETT, Jr.

AVIS.

Devant partir pour l'Europe j'invite ceux à qui je dois [illegible] de me présenter leurs comptes à [illegible].

Mai—6 [illegible]

AVIS.

On demande à louer une jeune négresse de 14 à 16 ans, pour le petit service d'un ménage. S'adresser [illegible] Dauphine et Hôpital.

Collège commercial de Baldwin, No 146, rue du Canal.

L'écriture, la tenue des livres, le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, [illegible] sont enseignés [illegible].

[illegible] De nouvelles classes seront ouvertes cette semaine.

ROBERT BOLSEAR.

AVIS.

A PARTIR d'aujourd'hui, le prix du Coupon réduit à 25 cents la bouteille.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1857.

W. E. T. [illegible]

Produits [illegible] du Monastère de LA GRANDE CHARTREUSE.

Département de l'Isère (près Grenoble) France.

[illegible]

CANDIDATS.

M. GUY DUPLANTIER est le candidat Américain à la place de Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans. L'élection a lieu le 21 du courant.

Je suis candidat à la place de Juge de la 4me Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

9fév ALFRED BODIN.

Messieurs les Éditeurs. Veuillez annoncer que M. ZÉPHIRIN LATOUR est candidat indépendant pour la Quatrième Justice de Paix.

Avis d'élection pour remplir une vacance causée par la mort de M. [illegible].

En vertu d'un writ d'élection, à moi adressé par Son Excellence Robert C. Wickliffe, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté du 7 avril 1857—Avis est par les présentes donné aux votants qualifiés des 3me et 4me Districts Représentatifs de la Paroisse d'Orléans, qu'une élection sera tenue le MARDI, 21 mai prochain, pour la place de Quatrième Juge de Paix, pour la ville et paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance causée par la mort de l'Honorable François Colonges. Les lieux pour les élections, aux lieux [illegible].

Les polls seront ouverts depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, [illegible].

L'élection sera conduite et les retours en triplicata [illegible].

Bureau du Shérif de la Paroisse d'Orléans, ce 9 avril 1857. JOHN M. BELL, 11 avril—9 Shérif

100 balles amandes douces, à vendre par F. GUMA FRERES & Co, encoignure Royale et St-Philippe

500 balles bouchons assortis, à vendre par P. CUMACHE FRERES & Co, encoignure Royale et St-Philippe

20 tierces miel de la Havane, à vendre par P. GUMA FRERES & Co, encoignure Royale et St-Philippe

Poivre à charbon, Chapelle de Sauge, la meilleure propreté, [illegible] à vendre par P. CUMACHE FRERES & Co, encoignure Royale et St-Philippe

Aux Pharmaciens et Liquoristes.

50 [illegible] alcool, sirop, [illegible] thermomètres [illegible] de café et de cédrat, [illegible] de bouteilles et de bougies [illegible]... à vendre par P. GUMACHE FRERES & Co, encoignure Royale et St-Philippe

[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson

[illegible] de Bordeaux [illegible] à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson

Fromages de Gruyère [illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson

A vendre [illegible] de vin de Chablis à Larmie, de la Rochelle. [illegible] vin de champagne, [illegible] Vermouth [illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson

Pour compte de départ. A VENDRE—Une grande maison [illegible] Bienville.

A vendre pour cause de départ, une chambre [illegible] Bourgogne.

Graines d'Oranges d'Osage. Un nouvel envoi [illegible]. A. B. JAMES & Co.

$5 de récompense. [illegible]

$10 de récompense. [illegible]

[illegible]

Eau de Vichy naturelle! [illegible]

AVIS. [illegible]

C. C. Mont Brion. [illegible] 12 [illegible] LOUIS F. HABERT

[illegible]

PIANOS, PIANOS, PIANOS. A. ELIE & [illegible], ACCORDEUR [illegible] [illegible].

PIANOS [illegible]

LANATA FRERES, 9 et 11 Jefferson

F. MALARD & Co., Habillements d'été

Nos 58 et 60, rue du Canal, enc. Vieille Levée.

Les soussignés ont reçu par de récents arrivages, des magnifiques assortiments d'habillements d'été qu'ils offrent en vente à des prix modérés. Leur stock est composé en partie des articles suivants:

Pantalons en coutil blanc et couleur
Paletots, pantalons et gilets de drap ou duck blanc
Paletots en étoffes légères rayées
Paletots, pantalons et gilets de dessous en toile grise
Paletots et paletots en alpaca.
Redingotes, pantalons et gilets de dessous en mérinos.
Paletots en cachemirette noire et couleur
Gilets de dessous en alpacas et en alpines de de en piqué blanc et couleur.

Articles de toilette.

Un assortiment complet dans lequel se trouvent: Chemises blanches en coton avec devants en toile, chemises en indienne couleur, chemises de peau en tricot de laine, cravates en soie, [illegible] mouchoirs en fil d'écosse, [illegible].

Habillements pour jeunes gens et enfants. Paletots en alpaca, mérinos, cachemirette, toile grise, étoffe à carreaux, etc. Pantalons en coutil blanc et couleur, en toile grise, en mérinos et en alpaca. Gilets de dessous en toile grise, en piqué et en mérinos.

Paletots courts en toile grise, en alpaca et en coutil à carreaux pour enfants. Pantalons coupés en toile blanche et blouses en toile pour jeunes garçons. F. MALARD & Co. Nos 58 et 60 rue du Canal encoignure Vieille Levée

Habillements pour habitations.

Nous avons constamment en magasin un grand assortiment d'habillements confectionnés pour habitations, que nous vendons à des prix très modiques. Pantalons en cotonnade des Attakapas. Pantalons en paletots en cotonnade Denims et lin. Vareuses en cotonnade Denims. Robes en cotonnade et en indienne de grandeurs variées. Chemises en coton écru. Chapeaux de paille et chapeaux blancs en laine. F. MALARD & Co., Nos. 58 et 60 rue du Canal enc. Vieille-Levée. Mar—6f y st M. c.

Grand stock de Soieries. GRANDE REDUCTION! D. P. SCANLAN & Co., Nos 12 et 14, rue de Chartres, OFFRENT, à partir de cette date, tout leur stock de Soieries riches de printemps à une grande REDUCTION. Les marchandises suivantes [illegible]: Grenadines riches imprimées, CREPES DE PARIS, BAREGES, ORGANDIS et JACONATS, En pièces et robes à volants, de toute la plus belle qualité.

[illegible] Broderies, Mouchoirs, Manchettes et Jupons. 17 avril—3

A VENDRE—Une boulangerie bien achalandée, située dans un des bons quartiers de la ville [illegible]. S'adresser par la poste, lettre R. No 47.

A VENDRE—[illegible] à la Nouvelle-Orléans [illegible]. Nouvelle Orléans, 16 avril 1857. M avril—6 DAVID ANTONIO, de Paris

CORAIL CORAIL. Avis aux marchands. Un grand assortiment de corail, tels que colliers, broches, boucles d'oreilles [illegible]. L. BERNIARD, 14 avril—6 rue Bourbon, No 196

En débarquement du navire Louisiana, venant de Bordeaux: [illegible] caisses sardines à la boîte et demi boîtes, [illegible] DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

Vins de Bourgogne—Reçu tout récemment. 60 caisses vins de Bourgogne supérieurs, [illegible] Clos-Vougeot, Chambertin et Nuits, en bouteilles et demi-bouteilles. A vendre par DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans. Capital en souscription ... $250,000

La Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans est maintenant prête à assurer contre les risques par l'incendie, les risques maritimes et [illegible], à leur bureau, No 11, rue du Canal.

[illegible]

A. CHIAPELLA, Président.
JULES DELBONDIO, Secrétaire.

[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 13 avril 1857.

L'ELECTION de neuf Directeurs qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau le lundi 27 courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 14avr—6 J. TUYES, président.

Sécheur & Marmont (Successeurs de G. J. Thierry) Ont transporté leur magasin No. 54, rue Toulouse, Au bas de l'ancienne Banque des Citoyens. 3 avril—15

CHATEAU GISCOURS.

200 paniers, des vignobles de J. [illegible] [illegible] SOSTHENE THOMAS, 23 mars—1m 5, rue Gravier

Avis aux contribuables. [illegible] X. LAMBERT, No. 62, rue des Magasins

Amandes—500 sacs grosses amandes tendres [illegible] H. MEUGENS, No 31, rue de la Commune

Confiserie et Patisserie, Encoignure des rues Canal et Rampart, F. CONSTANS, [illegible].

A LOUER. [illegible]

[illegible] ANDREW F. VALLE

Liquidation! Liquidation! [illegible] Modes, Nouveautés et St-Louis. [illegible] C. GUDE [illegible]

Toile, Tulle, etc., No 18, RUE DE CHARTRES [illegible]

GRAND RABAIS DE [illegible] 100 [illegible] [illegible] rue de Chartres

[illegible] A. BROUSSEAU & Co.

[illegible] 130 rue Canal [illegible]

Bureau des Commissaires de la dette Consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1857.

AVIS est par les présentes donné que conformément à la 37me section d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Un acte pour consolider la ville de la Nouvelle Orléans et pourvoir à l'administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852—et conformément à la 3me section de "l'Acte supplémentaire au dit acte et pourvoyant à l'incorporation de la ville de Lafayette avec la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le même jour.

DES PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues pour le rachat, par la ville, de quatre-vingt-dix bons de $1,000 chacun, émis conformément aux susdits actes, jusqu'au 16 mai prochain 1857 à midi.

Les propositions devront être adressées à O. De Buys, secrétaire, et endossées "Propositions pour l'achat de bons."

Commissaires:
CHAS. M. WATERMAN, Maire.
THOS. THEARD, Contrôleur.
ADAM GIFFEN, Trésorier.
L. H. PLACE, Président du Comité de Finances du Conseil des Aldermen.
N. E. BAILEY, Président du Comité de Finances du Conseil des Aldermen Assistants.
O. DE BUYS, Secrétaire.
14 avril—m 16 mai

La Question d'Argent, PAR ALEXANDRE DUMAS FILS. En vente à 25 sous, A la Librairie Nouvelle, 17 av 107, rue de Chartres

L. DE LEMAT, a transféré son domicile à l'encoignure Esplanade et Bayou, en face de la pompe No 3. Son office est chez M. Deleche, enco gnure Bienville et Bourbon. 17 avril—6f

DEMANDE

On demande une dame de comptoir parlant bien l'Anglais et le Français pour être employée dans un magasin. On exige de bonnes recommandations. S'adresser à N. ROY & Co. 17 avril 61 rue de Chartres

GRAINES fraîches de Tabac—Reçu tout récemment et à vendre par les soussignés, des graines du meilleur Vuelta Abajo, Havane, avec la manière de semer et de cultiver comme à Vuelta Abajo, île de Cuba. LABORDE & XIQUES, 17 avril 39 Nouvelle Levée

INDIGO de Guatemala—12 surons indigo de la meilleure qualité, pour les sous-nommés des Attakapas, à vendre par un ou plusieurs par LABORDE & XIQUES, 17 av 39 Nouvelle Levée

CIGARES de la Havane—Reçu par le brick Charlton et la goelette Frank: 24,000 Conchas et Londres, Flor de Cuba; 27,000 Regalias et Melior, Castro Sobrinos; 60,000 Londres et Cuadrados, diverses marques; 27,000 Washington de différentes qualités. En magasin: 300,000 Regalias de Londres de choix et de toutes grosseurs, à vendre par LABORDE & XIQUES, 17 av 39 Nouvelle Levée

Aux propriétaires, capitaines et constructeurs de navires. Les soussignés offrent de vendre la composition métallique patentée de Wetterstedt pour la conservation de la coque des navires, doublés ou non doublés. PAUL JUGE Fils & Co, 13avril No 77, Rue St. Louis.

VINS et eaux de vie—15 pipes Malaga doux, Jos. Hernandez, 18 ¼ pipes Malaga sec. Vin de Quiro et H., 18 ¼ do vin d'Oporto, J M J, 18 ¼ do de Madère, Koester & Co., 18 ¼ do de Xeres, Ancre, 175 caisses eau de vie, Vineyard, 25 do de Schapp, Valleur. Reçu tout récemment et à vendre à très bas prix par H. MEUGENS, 18av—2m 31, rue de la Commune

TOMBOLA.

On vente par souscription, 16,000 billets à $1. 875 lots gagnants, ayant une valeur réelle de $14,000, exposés rue Royale Nos 161 et 163. Les deux premiers lots sont une propriété située rue St Pierre, entre Marais et Villeré, $3,000 [illegible].

Les autres lots se composent de magnifiques bracelets, parures en diamants, montres [illegible], grand prix, montres or et argent, [illegible], de toute sorte, &c. &c. [illegible]. Chaque billet portera sa signature.

DOCTEUR.

Toute personne prenant 10 billets au siège de la Tombola, en aura un gratis. Les billets seront distribués au bénéfice des orphelins. 3 av 6f

E. A. TYLER, No 115, rue du Canal.

Vient de recevoir un grand assortiment d'ARTICLES NOUVEAUX. Une grande et belle PENDULE DORÉE, avec candélabres et VASES—des pièces, porcelaine en bronze et en marbre. Un beau Chronomètre, MONTRES Dupuy, Levoret Cylindres. PARURES DE DAMES—ornées de diamants, émaillées et gravées avec goût. CHAINES de gilets de dames, de gousset, chaînes et colliers de perles, CLES, CHAR BLES, BAGUES, de camées, émaillées—le tout or, BAGUES et autres BIJOUX, BOUCLES D'OREILLE EN DIAMANT, EPINGLETTES, BAGUES, BOUTONS, BOUTONS DE MANCHE &c.

LUNETTES EN OR. Couteaux, [illegible] de fantaisie.

ARGENTERIE et BIJOUX.

Bureau de réparation de montres et de bijoux 31 mars

Rue Bourbon No. 50, Nouvelle-Orléans.

REÇU et consigné et en vente, sous [illegible]. 16av—4f—1p.s

A VENDRE. UNE BELLE RESIDENCE d'été située à la Baie St Louis. S'adresser à G. OLIVIER, 28 mars—1m 29, rue Bienville

Livres Français de Classes.

LE MARCHAND de la campagne, les PROFESSEURS et autres sont respectueusement informés que j'ai constamment en magasin un grand assortiment complet de livres français de classes, tels que Géographies, Grammaires, Arithmétiques, Algèbres, Dictionnaires, Fables, Histoires, etc., etc., ainsi que un assortiment d'Ardoises, de Cahiers, etc., etc., Papier d'écolier, que je vendrai aux prix du Nord. J. B. STEEL, 16av—6f 60, rue du Camp.

Couteaux pour Charcuterie [illegible]. 300 COUTEAUX en magasin et à vendre par H. M. BARLOW & Co. 24 fév—1m 13 rue du Canal

A vendre. Pour cause de départ, un PIANO de Pleyel, neuf. S'adresser rue Dauphine No 14.

BARILS vides (Lager)—100 1/3 barils Bassa [illegible] à vendre par FAURES & NORMAN, 33 et 35, Royale

En débarquement du navire [illegible] de Bordeaux. [illegible]

Leçons d'Anglais. [illegible]

SARDINES—50 caisses sardines à l'huile de la marque B Goulloux. En magasin et à vendre par BRUGUIERE & CO., 1er av 16 rue Bienville

VANILLE—Une très bonne [illegible] à vendre par BRUGUIERE & Co. 16 Bienville

TABAC de Buenos—[illegible] pour capes, à vendre par BRUGUIERE Co. 16 Bienville

SARDINES à l'huile—100 caisses sardines à l'huile de la marque B. Goulloux, à vendre par BRUGUIERE & Co. 16 Bienville

WHISKY—200 barils whisky rectifié, 110 do de Monongahela, 40 do do vieux Bourbon. A vendre par X LAMBERT, 1 avril 62 rue des Magasins

VIN rouge—300 barriques vin rouge diverses qualités. 1000 caisses, diverses marques et qualités, à vendre par X LAMMERT, 1 av 62 rue des Magasins

Chemises.

NOUVEAU déballage—50 douzaines chemises en toile reçues par le navire Robert Sloman, en vente chez ADOLPHE BLACHE, 4 avril 49 rue Royale

Mitaines en filet! [illegible] ADOLPHE BLACHE, 4 avril 49, rue Royale

CHEMISES d'enfans—500 douzaines chemises de toile, reçues par le Cahawba. A vendre par LAGAY & LECANU, Importateurs, 36 rue de Chartres

CALEÇONS et chemises flanelle—150 douzaines caleçons et chemises flanelle légères, pour hommes. A vendre par LAGAY & LECANU, Importateurs, 36, rue de Chartres

CHEMISES toile pour hommes—[illegible] douzaines véritables chemises de Charvet qualité supérieure. A vendre par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres

CRAVATES nouvelles—150 douzaines cravates nouvelles, pour hommes, jeunes gens et enfants, reçues par l'Empire City. A vendre par LAGAY & LECANU, Importateurs, 36, rue de Chartres

CONFECTIONS nouvelles pour enfants—10 malles vêtements d'été pour enfans, reçues par le Cahawba. A vendre par LAGAY & LECANU, Importateurs, 36, rue de Chartres

AVIS AUX CHAPELIERS.

NOUS venons de recevoir: des cuirs à chapeaux; Bords, Bandeaux; ainsi que toutes les autres fournitures de chapeaux. Outils pour la chapellerie, que nous vendrons à des prix raisonnables. LEON PIERRE & Co, 15 avril 81 rue de Chartres

CIGARES de la Havane—Les soussignés ont reçu, par les derniers arrivages de la Havane, de grands assortiments des marques de choix. Ils ont constamment en magasin un fort stock composé de Cabanas, Globe, Gutierrez, Palacio de Cristal, Ritas, Partagas, etc. Comprenant un grand nombre d'autres cigares des meilleures marques qu'ils garantissent véritables et d'importation directe. A vendre par CABALLERO & BASCALINI, No 26, Vieille Levée, 14 avril entre Louana et Bienville

QUININE française—1500 onces quinine de Pelletier, Delondre & Levaillant. [illegible] onces quinine de A. Labarraque, à l'entrepôt [illegible] et à vendre par BERNARD TURPIN, 15 avril—6 55 rue Vieille Levée

ALCOOL—100 barils alcool 95°, en magasin et à vendre par BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille Levée

CAPSULES [illegible] BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille Levée

SERRURES françaises—15 caisses serrures françaises [illegible] BERNARD TURPIN, 55 rue Vieille Levée

VANILLE—1 caisse vanille, à vendre par BRUGUIERE & Co., 16 rue Bienville

CIGARES de la Havane—[illegible] cigares de choix [illegible]. A vendre par MORENO FRERES, 24 Vieille Levée

LOTERIES DE SWAN & Co.

TIRAGE TOUS LES SAMEDIS.

Gros Lot.

$50,000!

Prix des billets, $10 seulement.

Les succès qu'ont obtenus les loteries de pousse simples, et la grande demande de billets, ont engagé les Directeurs, S. SWAN & Co, à faire un tirage tous les samedis pendant toute l'année.

Les loteries suivantes seront tirées dans le mois d'avril 1857:

Classe 30—Pour être tirée publiquement dans la ville d'Atlanta, Ge., samedi 4 avril 1857.
Classe 31—Pour être tirée publiquement dans la ville d'Atlanta, Ge., samedi 11 avril 1857.
Classe 32—Pour être tirée publiquement dans la ville d'Atlanta, Ge., samedi 18 avril 1857.
Classe 33—Pour être tirée publiquement dans la ville d'Atlanta, Ge., samedi 25 avril 1857.

SUR LE PLAN DE NOMBRES SIMPLES!!

Trois mille deux cent quatre-vingt-dix lots.

Plus d'un lot à chaque dix billets

30,000 billets!

MAGNIFIQUE PLAN!

Pour être tirés

Tous les Samedis, dans le mois d'Avril

1	Lot de	$ 50,000 sont	$50,000
1	do	20,000	20,000
1	do	10,000	10,000
1	do	10,000	10,000
1	do	5,000	5,000
1	do	4,000	4,000
1	do	3,000	3,000
1	do	2,500	2,500
1	do	2,500	2,500
1	do	1,500	1,500
1	do	1,500	1,500
1	do	[illegible]	[illegible]
1	do	2,500	2,500
1	do	2,000	2,000
1	do	1,000	1,000
1	do	1,000	1,000
1	do	1,000	1,000
1	do	1,000	1,000
1	do	1,000	1,000
1	do	1,000	1,000
100	do	[illegible]	10,000
100	do	[illegible]	5,000

APPROXIMATIONS.

4	Lots de $250, approx. au $50,000 sont		$1,000
4	do	150	600
4	do	100	[illegible]
12	do	50	[illegible]
24	do	50	[illegible]
40	do	25	1,000
3,000	do	20	60,000

3,290 lots s'élevant à ......$[illegible]

Billet entier, $10—Moitié, $5—Quart, $2 50

Huitième, $1 25.

PLAN DE LA LOTERIE.

Les numéros 1 à 30,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont enroulés et placés dans une roue.

Les premiers 336 lots, imprimés et enroulés de la même manière, sont placés dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros, et, en même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

Approximations—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 10 premiers lots, auront droit aux 74 lots d'approximations, d'après le plan.

Les 3000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $50,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot de $50,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le dernier chiffre est 1 auront droit à $20; si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 ont droit à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à-dire le risque:

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers ... $80
do do de 10 demi billets ... 40
do do de 10 quarts de billet ... 20
do do de 10 huitièmes de billet ... 10

En demandant des billets ou des certificats:

Renfermez [illegible] pour [illegible] les billets seront expédiés par le premier malle.

Les renseignements [illegible] billets que l'on désire seront envoyés [illegible].

[illegible]

Tous les lots de $1,000 et au dessous sont payés immédiatement après le tirage. Les autres lots sont payés au bout de trente jours, suivant l'usage.

Toutes les lettres sont strictement confidentielles.

Les billets qui ont gagné des lots sont payés ou échangés pour d'autres billets, à volonté.

On peut adresser les demandes de billets ou de certificats à SAMUEL SWAN, Augusta, Ge., ou à S. SWAN & Co, Atlanta, Ge., ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.

28 mars—vt. et camp.

COLLEGE DE ST-VINCENT du Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmants qui se trouvent sur le Mississipi, et est situé en outre à une petite distance de l'embouchure de l'Ohio. [illegible] pour les élèves [illegible] collège.

CONDITIONS.

Pension, cours et raccommodage, par an $150
Blanchissage ... [illegible]
Médecine et médecins ... [illegible]

Les élèves qui resteront au collège pendant les vacances auront à payer une somme additionnelle de $40.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. A. ROZIER, avocat, Agent du collège, rue St-Charles, No 14, Le Rév. J. P. O'Keefe, président du collège, [illegible].

BAREGES A VOLANTS.

500 ROBES barège [illegible] à volants [illegible].

[illegible]

M. E. HAGGERTY & FRERE, Importateurs, 126, rue Canal, et 9, rue Bienville. 3 avril

LE PEUPLE Y EST INTERESSÉ. Toits améliorés de Warren.

A l'épreuve du feu et de l'eau.

Les matériaux employés pour la construction de ces toits sont le feutre, une composition, et le gravier. Les deux premiers sont chimiquement combinés de telle façon avec le gravier qu'ils forment un toit qui est à l'épreuve du feu et de l'eau. C'est là une combinaison qu'on n'avait jamais réussi à obtenir.

Voici les avantages qu'offre ce toit amélioré de Warren à l'épreuve du feu et de l'eau.

Il est à l'épreuve de l'eau et du feu.

Le froid et le chaud ne le font pas s'allonger et se resserrer, comme les toits en métal.

Pour la peinture, il n'est pas besoin de plus d'un pouce par pied.

On peut marcher dessus sans y laisser d'empreintes.

On peut faire sécher sur ce toit le linge, etc.

Il offre un grand avantage aux pompiers, lorsqu'il faut combattre dans les incendies voisins.

Les changements de température ne l'affectent nullement.

Il n'altère pas l'eau.

Il résiste à l'ébranlement d'une machine.

Il résiste à plus de double de la chaleur du zinc du ferblanc, ou du fer galvanisé, sans danger pour le bois qui se trouve en-dessous.

On le répare facilement et sans délai.

Il coûte beaucoup moins qu'aucun autre toit à l'épreuve du feu.

On peut pratiquer des couples sur ce toit, à peu de frais.

Le taux de l'assurance est le même que pour les édifices qui ont d'autres toits à l'épreuve du feu.

On en a fait un l'essai, et l'expérience en a établi la supériorité sur tous les autres toits. Nous référons le public aux personnes qui les emploient depuis long temps et qui sont parfaitement les meilleurs juges.

Pour plus de détails, s'adresser, par la Poste à ce soussigné, qui sont les seuls autorisés à construire ici de ces toits. THOMAS RICHARDSON, Constructeurs de toits. Nlle-Orléans, Lne.

Boîte 124, Mechanics' Exchange, 19, rue St Charles, ou de rendre à A. F. Cochrane & Hall. 28 avril—v et camp.

LE PROFESSEUR J. H. LEWIS, DE LA VIRGINIE, informe les personnes atteintes de bégaiement qu'il est arrivé à la Nouvelle-Orléans, et qu'il est descendu à l'hôtel d'Orléans, rue de Chartres No 151. Il y recevra ceux d'entre elles qui voudraient bien l'honorer de leur confiance, et il se fait à même de les et de guérir complètement, en général, en bien peu de temps, sans leur faire souffrir la moindre douleur. Le procédé est invariablement couronné de succès. Le professeur J. H. Lewis ne peut rester que peu de temps en cette ville.

N. B. Il ne fait pas qu'on soit retenu par la crainte de ne pouvoir être guéri; par l'honneur d'un genre [illegible] qu'il faut être jugé.—Consultations gratuites.

Lisez le certificat que voici:

Nouvelle-Orléans, le 12 février 1857.

Ayant rendu visite au professeur J. H. Lewis dans le but de soumettre à son traitement mon fils âgé de 16 ans et atteint de bégaiement depuis sa première enfance, je suis heureux de pouvoir dire que l'application de son système a eu le moyen le plus efficace qu'il y ait pour faire perdre l'habitude du bégaiement.

C'est de tout cœur que j'engage les personnes qui peuvent se trouver dans le même cas de mon enfant d'avoir recours à ses services. Geo. CLEVELAND, 42 rue [illegible]

Théodore Danziger, Encoignure Robertson et Orléans et No. 37, rue du Cirque.

OFFRIRA en vente, lundi, 30 mars: 1000 douzaines mouchoirs imprimés, fins, à 75 cts la douzaine. 1000 belles robes jaconat bon teint, à $1 la robe. Et une grande variété d'autres marchandises de qualité et à bon marché, parmi lesquelles se trouvent: des cotonnades pour pantalons, des toiles à draps, des [illegible], des [illegible], à volants, [illegible] pour robes à volants à raison de $3 50 la robe. 30mars THEODORE DANZIGER

AVIS. Dissolution de Société.

La société qui existait entre les soussignés sous la raison de P. Boissonneau & Cie, est dissoute depuis le 1er mars dernier, et M. [illegible] au rapport de M. Paul R. Théard, notaire, en date du 4 avril courant. M. Roux est chargé de la liquidation.

Nouvelle-Orléans, ce 6 avril 1857.

P. BOISSONNEAU,
J. LHEZ.

Le soussigné continuera le même genre d'affaires à l'ancien établissement, No 345 rue de Chartres [illegible] PAUL BOISSONNEAU.

Nouvelle-Orléans, 6 avril 1857. 6 av—1m 6p

JOHN CULBERTSON, Avocat et Notaire, No 53, Passage de la Bourse St Louis, Entre les rues Conti et Bienville

AUX COURTIERS DE COTON.

NOUS invitons Messieurs les Echantillonneurs de coton à venir examiner nos couteaux à coton, pour les balles de coton, fabriqués particulièrement pour leur usage, [illegible] modèle [illegible] qualité [illegible]. A. BURET FRERES, No 16 rue du Canal, 28 mars—1m près Chartres